

EN DIRECT DU COMITE DIRECTEUR

31/09 et 01/10 2016 au siège de la FFTT – Paris XIII

VENDREDI

Préparation du budget prévisionnel 2017

La réflexion sur le budget prévisionnel 2017 a permis de se concentrer sur les priorités, sa validation étant à l'ordre du jour du lendemain.

Présentation technique

Présentation du bilan des jeux Olympiques avec l'angle de Jean-Claude Decret, responsable du haut niveau, et l'analyse technique de Han Huan, entraîneur national de l'équipe de France senior masculine.

SAMEDI

La séance a débuté par une minute de silence en l'honneur de Gérard Festaz et de Gérald Mattenet, tous deux décédés fin septembre.

Certificat médical

Le 24 août dernier, le décret relatif au certificat médical et à la délivrance d'une licence sportive est paru et a été suivi, le 5 septembre, d'une circulaire du MJS précisant les modalités d'application de la mesure.

Le texte prévoit que la présentation d'un certificat médical est exigée lors de la demande d'une licence (la distinction entre licence « compétition » et licence « loisir » étant supprimée), ainsi que lors d'un renouvellement de licence tous les trois ans. A compter du 1^{er} juillet 2017, les sportifs devront remplir, dans l'intervalle de ces trois ans, un questionnaire de santé dont le contenu sera arrêté par le Ministère. La date de prise d'effet du décret est bien fixée au 1^{er} septembre 2016.

Le CNOSF a rassemblé, le 7 septembre, en présence de deux collaborateurs du MJS, une large majorité des fédérations inquiètes de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions et qui ont mandaté Jean-Michel Brun pour rouvrir la concertation avec l'Etat afin de revenir à plus de souplesse dans l'application de ce décret.

Règlement disciplinaire

Le président fait part d'une nouvelle réforme du règlement disciplinaire qui sera applicable en juillet 2017.

Comité départemental de Haute-Loire

Le secrétaire général annonce la liquidation judiciaire du CD43. Il conviendra de veiller à ce qu'il continue à participer au championnat par équipes. Les autres activités seront confiées à la ligue d'Auvergne jusqu'à la fusion des ligues.

AG novembre 2016

L'ordre du jour de l'AG du 6 novembre est adopté à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2017

Validation du budget prévisionnel 2017 présenté à l'équilibre à hauteur de 5.567k€, soit une augmentation d'environ 2%.

Epreuves internationales

Le Comité directeur est favorable à la candidature de la France à la coupe du Monde 2018 et aux championnats d'Europe par équipes 2019.

Appels d'offres patronage d'épreuves

- Lot 1, correspondant au patronage des championnats de France seniors et jeunes : attribué à Cornilleau.
- Lot 2, correspondant à la fourniture de balles pour les épreuves fédérales : le Comité directeur acte la décision du bureau fédéral d'attribuer ce lot à la société Butterfly.
- Lot 3, correspondant au patronage du World junior circuit à Metz : attribué à Butterfly.

Appel d'offres MOA pour la refonte du SPID

Validation de la proposition de la Commission des appels d'offres de confier la maîtrise d'ouvrage de Spid à la société Be-net.

Point sur l'audit Pro

Sur demande du Comité directeur, une quatrième candidature sera étudiée avant le choix définitif. Compte tenu de la nature de l'audit, les clubs de Pro A et Pro B, messieurs et dames, seront impliqués dans cette étude, y compris dans son financement.

Féminisation

Le résultat de l'étude sur la féminisation du tennis de table est présenté. Il donne lieu à la formation d'un groupe de travail qui étudiera les conditions d'ouverture du championnat de France par équipes masculin et du critérium fédéral masculin à la participation féminine.

Handisport

La FFTT a déposé au Ministère un dossier de demande de délégation pour accueillir la pratique Handisport.

Ping Santé en entreprise

Suite au succès de plusieurs opérations « pilotes » en entreprise, le Comité directeur est favorable à la mise en place d'autres sessions sensibilisant les entreprises aux bienfaits du tennis de table.

Nouvelles règles du jeu ITTF

Depuis le 1^{er} octobre 2016, le coaching entre les points est autorisé au niveau international. Le Comité directeur décide que cette règle du jeu est inchangée pour les compétitions françaises jusqu'à la fin de la saison. Par contre, elle s'appliquera pour les compétitions internationales se déroulant sur le territoire français.

Conseil de l'ordre

Le Comité directeur valide l'édition 2016 du Conseil de l'ordre.

Travaux réseau siège CVC

Suite à une panne au 2^e étage, dont la réparation serait trop coûteuse, les travaux de remplacement pour ce niveau du siège sont validés.

Prochain comité directeur

Les 09 et 10 décembre 2016.

Fait à Paris, le 07 octobre 2016